

De nouveaux Etats se sont joints au Groupe de soutien à l'intégrité territoriale du Maroc à Genève qui a présenté, le mardi 22 juin 2021, dans le cadre de la 47ème session du Conseil des droits de l'homme (CDH), une déclaration dans laquelle il réitère son appui à la souveraineté pleine et entière du Royaume sur ses provinces sahariennes.

Dans cette déclaration prononcée par l'ambassadeur représentant permanent d'Haïti à Genève, Justin Viard, le Groupe, qui compte désormais 32 Etats, exprime à nouveau son appui à l'action pacifique et légale menée par le Maroc en novembre 2020 pour assurer la libre circulation civile et commerciale au poste frontalier d'El Guerguarat, liant le Maroc et la Mauritanie, afin de mettre fin aux provocations portant atteinte à la liberté de mouvement des personnes et des marchandises sur cette voie de mobilité névralgique entre l'Afrique et l'Europe.

Le groupe de soutien se félicite également de l'ouverture, par de nombreux pays, de Consulats Généraux dans les villes de Dakhla et Laayoune, qui constituent un levier de renforcement de la coopération économique et des investissements, au profit des populations locales, du développement régional, et aussi continental.

La déclaration rappelle que la question du Sahara est un différend politique traité par le Conseil de sécurité qui reconnaît la prééminence de l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme crédible et sérieuse pour une solution politique définitive au différend régional sur le Sahara.

La résolution de ce différend régional contribuera à concrétiser les aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, objectif que le Maroc continue de viser et pour lequel il déploie des efforts sincères et continus, fait observer la même source.

Le Groupe rappelle, en outre, que le Maroc s'est engagé, depuis de nombreuses années dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations Unies, en particulier le bureau de la Haut-commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH), pour la promotion et le respect des droits de l'Homme sur l'ensemble de son territoire.

Il rappelle, de même, que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions sur le différend du Sahara, se félicite du rôle joué par les Commissions nationales et régionales des droits de l'Homme à Dakhla et Laayoune et de l'interaction entre le Maroc et les mécanismes relevant des procédures spéciales du Conseil des droits

de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Le Groupe estime, par ailleurs, qu'il est important de souligner que l'interaction des Etats membres avec le Conseil et le Haut-Commissaire doit conserver son caractère bilatéral et être préservée de toute instrumentalisation, qui engendre des débats politiques contreproductifs au sein du Conseil des droits de l'Homme.